



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120170

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7719
N/REF : 8/12/2024 0H24 C:020948 I:25191
V/REF : Contrat N°007719 du 04/11/2010

Syndicat De Copropriété
'Les Villas Pourpres'
C/O NEXITY LYON POINT DU JOUR
51 AVENUE POINT DU JOUR
69005 LYON

V/REF.IMM. MS62412
IMMEUBLE : VILLAS POURPRES
36/38 RUE DU 24 MARS 1852
BATIMENT A/B
69009 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°36/38 - MOTEURS VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme B. RIBEIRO

ENTRETIEN DE 2 VMC :
- 1 VMC AU 6EME ETAGE BAT A (ACCES AU 5EME ETAGE EN PARTIE COMMUNE)
- 1 VMC AU 5EME ETAGE BAT B (ACCES AU 4EME ETAGE EN PARTIE COMMUNE)

1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P₀ Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/12/2024

Prix de base du contrat : 94,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 07/2010	Valeur	: 102,4
	Mois de l'indice de révision	: 06/2024	Valeur	: 140,3



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120170

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 moteurs de V.M.C.	1/AN	123,51	123,51
TOTAL H.T.				123,51
T.V.A. a 10,00%				12,35
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>135,86</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.